

# Enquête de 2010 sur les industries de services : services d'emploi

Ce document est confidentiel une fois rempli.  
If you prefer to receive this questionnaire in English,  
please call us toll-free at 1-800-972-9692.



■ **Au besoin**, veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous.

0001	Raison sociale		0004	Adresse (numéro et rue)	
0002	Nom commercial		0005	Ville	
0021	Titre de la personne-ressource		0006	Province, territoire ou État	
0008	Prénom de la personne-ressource		0053	Pays	0007 Code postal/zip code
0028	Nom de la personne-ressource		0010	Langue préférée	2 <input type="checkbox"/> français 1 <input type="checkbox"/> anglais

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.  
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

## A - Introduction

### But de l'enquête

Cette enquête sert à recueillir les données financières et les données d'exploitation nécessaires à l'élaboration des politiques et des programmes économiques nationaux et régionaux.

Veuillez consulter le [www.statcan.gc.ca/survey-enquete/index-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/survey-enquete/index-fra.htm) pour obtenir davantage de renseignements sur cette enquête.

### Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou tout autre mode électronique peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

### Confidentialité

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur la confidentialité, les ententes de partage de données et les couplages d'enregistrements se trouvent à la dernière page du questionnaire.

**Veuillez retourner le questionnaire dans les 30 jours.**  
Veuillez poster le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe ou télécopier le tout à Statistique Canada au 1-888-883-7999.

Vous avez perdu l'enveloppe-réponse ou avez besoin d'aide? Appelez-nous au 1-800-972-9692 ou postez le tout à :  
Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, 150, promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Consultez notre site Web à l'adresse suivante : [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)

## B - Activité commerciale principale

1. Veuillez décrire les activités principales de votre entreprise.

0055


2. Parmi les activités suivantes, de laquelle tirez-vous la plus grande partie de vos revenus?

0267

**Services de placement permanent, de placement de contractuels (dotation à contrat) et de recherche de cadres :** établissements dont l'activité principale consiste à dresser une liste de postes vacants, à choisir, à orienter et à placer les candidats (y compris les cadres et les contractuels) dans un emploi. Les personnes placées ne sont pas des employés des agences de placement.

0268

**Services de placement temporaire (dotation en personnel suppléant) :** établissements dont l'activité principale consiste à fournir des travailleurs au client pour des périodes limitées en vue de compléter sa main-d'œuvre. Les personnes placées sont des employés des agences de dotation en personnel suppléant.

0260

**Services de dotation de coemploi offerts par une organisation professionnelle d'employeurs :** établissements dont l'activité principale consiste à fournir des travailleurs et des services de gestion en ressources humaines à leurs clients.

0040

Aucune des activités susmentionnées — Veuillez appeler au **1-800-972-9692** pour obtenir des instructions plus précises.

## C - Renseignements sur la période de déclaration

1. Veuillez déclarer les données de votre **exercice financier** (année financière normale) **se terminant entre** le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2011. Veuillez indiquer ci-dessous la période visée dans le présent questionnaire.

du <sup>0011</sup>  <sup>aaaa</sup>  <sup>mm</sup>  <sup>jj</sup>  au <sup>0012</sup>  <sup>aaaa</sup>  <sup>mm</sup>  <sup>jj</sup>

2. Si la période de déclaration ne couvre pas une **année complète**, veuillez indiquer la (les) raison(s) ci-dessous :

0031

- 1  exploitation saisonnière    2  nouvelle entreprise    3  changement de l'exercice financier    4  changement de propriétaire    5  arrêt définitif de l'exploitation    6  fermeture temporaire

## Directives générales

- Veuillez déclarer l'information qui se rapporte à l' (aux) unité(s) commerciale(s) indiquée(s) sur l'étiquette apposée à la première page.
- Répondez seulement aux questions qui s'appliquent à votre entreprise.
- Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez fournir vos meilleures estimations.
- Veuillez déclarer les montants en dollars canadiens. Les montants en dollars et les pourcentages devraient être arrondis en nombres entiers.
- Veuillez consulter le guide de déclaration au [www.statcan.gc.ca/guides-f](http://www.statcan.gc.ca/guides-f) pour obtenir plus de renseignements.

## D et E - Sans objet

## F - Caractéristiques de l'industrie

### Nombre de personnes placées selon le type de services d'emploi et répartition des ventes de produits et services

		Nombre de personnes placées		Ventes de produits et services	
		nombre		\$CAN	
1. Services de recherche de cadres	6647		2421		
2. Services de placement permanent ( <b>exclure</b> les services de recherche de cadres)	6657		2798		
3. Services de dotation à contrat (placement temporaire de contractuels — <b>n'ayant pas reçu un T4</b> )	6098		2655		
4. Services de dotation en personnel suppléant (placement temporaire des employés des agences de dotation — <b>ayant reçu un T4</b> )	6089		2654		
5. Services de dotation temporaire en vue d'un placement permanent (placement temporaire des employés des agences de dotation — <b>ayant reçu un T4</b> — en vue de l'obtention d'un emploi permanent à la fin de la période d'essai auprès du client)	6673		2799		
6. Services de dotation de coemploi et de dotation à long terme (la dotation de coemploi est offerte par une organisation professionnelle d'employeurs, alors que la dotation à long terme (embauchage obligatoire) est une dotation prolongée comme la location de main-d'œuvre, de personnel, d'employés et la dotation prolongée d'employés)	6683		2800		
7. Toutes les autres ventes (veuillez préciser) :	2559		2558		
8. <b>Ventes totales</b> (somme des questions 1 à 7)			2305		

### Coûts relatifs au personnel

		\$CAN
9. Salaires, traitements et avantages sociaux versés aux employés à l'interne — <b>ayant reçu un T4</b>		3030
10. Salaires, traitements et avantages sociaux versés aux employés placés temporairement — <b>ayant reçu un T4</b>		3020
11. Montants versés aux contractuels placés temporairement — <b>n'ayant pas reçu un T4</b>		3008

### Nombre d'employés à l'interne

	nombre d'employés
12. Nombre d'employés à l'interne — <b>ayant reçu un T4</b>	6330

## G - Sans objet

## H - Ventes selon le type de client

Veillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon le type de client.

### 1. Clients au Canada

%

a) entreprises

8112

b) particuliers et ménages

8100

c) administrations, organismes à but non lucratif et établissements publics (p. ex. hôpitaux, écoles)

8233

8140

### 2. Clients à l'extérieur du Canada

100 %

## I - Ventes selon l'emplacement du client

Veillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon l'emplacement du client (premier point de vente).

%

1. Terre-Neuve-et-Labrador

8400

2. Île-du-Prince-Édouard

8415

3. Nouvelle-Écosse

8405

4. Nouveau-Brunswick

8410

5. Québec

8420

6. Ontario

8425

7. Manitoba

8430

8. Saskatchewan

8435

9. Alberta

8440

10. Colombie-Britannique

8445

11. Yukon

8455

12. Territoires du Nord-Ouest

8451

13. Nunavut

8452

14. Clients à l'extérieur du Canada (le pourcentage doit égaler celui de la question 2 à la section H)

8401

100 %

À TITRE  
D'INFORMATION  
SEULEMENT

## J et K - Sans objet

## L - Renseignements sur la personne-ressource

Nom de la personne à joindre au sujet de ce questionnaire :

0026 1  M. 2  Mme 3  Mlle

0054	Nom de famille		0017	Numéro de téléphone	
0013	Prénom		0027	Numéro de poste	
0014	Titre		0016	Numéro de télécopieur	
0018	Adresse électronique		0020	Adresse du site Web	

Rempli le : 0015  <sup>aaaa</sup>  <sup>mm</sup>  <sup>jj</sup>

Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir ce questionnaire? 9910  <sup>heure(s)</sup> 9909  <sup>minutes</sup>

## M - Commentaires

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ci-dessous. Soyez assurés que nous passons en revue tous les commentaires reçus dans le but d'améliorer l'enquête.

9920

9913

9914

9915

9916

**À TITRE  
D'INFORMATION  
SEULEMENT**

## Renseignements généraux

### Confidentialité

#### Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

#### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données,

on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 12** ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

#### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

**Merci d'avoir rempli ce questionnaire.**  
**Veillez garder une copie pour vos dossiers.**  
Consultez notre site Web à l'adresse suivante :  
[www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)